

FORMULAIRE DE PROPOSITION DE DON

Le Musée des tumulus de Bougon est un établissement public labellisé Musée de France. À ce titre, les biens acquis et inscrits à l'inventaire sont réputés inaliénables, imprescriptibles et insaisissables.

Informations relatives à la proposition de don

Je, soussigné(e)

Particulier Association Institution Entreprise

Non particulier, veuillez préciser la dénomination ou raison sociale :

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Email :

Déclare vouloir faire don, sans condition ni charge, au *Conseil départemental des Deux-Sèvres pour le Musée des tumulus de Bougon* du bien ou de l'ensemble de biens ci-après détaillé(s) en annexe :

.....
.....
.....

Merci de joindre **impérativement photographies et informations** dont les dimensions, provenance et/ou lieu d'usage, état de conservation.

Formulaire à renvoyer à musee-bougon@deux-sevres.fr

Contact : 05.49.05.12.13

J'affirme être le légitime propriétaire ayant préalablement déclaré :

- Que rien ni personne ne s'oppose à ce don
- Que le bien ou l'ensemble de biens donné ne fait l'objet d'aucune procédure pouvant faire obstacle au plein effet de la présente donation
- Que le bien ou l'ensemble de biens donné n'est grevé d'aucune sûreté réelle, ni n'a jamais été proposé en garantie de créance d'aucune sorte
- Que le bien ou l'ensemble de biens ne fait l'objet d'aucun nantissement sans dépossession

Procédure de don pour les collections musée

Toute proposition est examinée avec la plus grande attention au regard de la politique d'acquisition et de la gestion raisonnée des collections. Les choix sont effectués selon plusieurs critères croisés et de manière concertée selon le domaine de spécialité. Une réponse sera formulée dans un délai de 2 mois.

- Le don pourra être accepté en totalité ou en partie (attestation de donation fournie)
- Si un bien ne pouvait être accepté, possibilité de ré-aiguillage vers d'autres structures

Les objets et documents retenus pourront :

- Soit être acceptés au titre des collections patrimoniales et inscrits à l'inventaire du musée en cas d'avis favorable de la commission scientifique régionale des Musées de France
- Soit être acceptés au titre de matériel pédagogique/documentaire et non-inscrit à l'inventaire.

La Musée des tumulus de Bougon pourra disposer librement des objets et documents acceptés.

Dans le cadre du RGPD, la signature du présent formulaire vaut consentement quant à la conservation des données qu'il contient.

Le donneur : A , le